

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 06/04/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

PRÉSENTS : M. LEMOINE Dominique ; Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mr THOMASSIN Jean-Philippe ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; Mme GRILLET Mireille ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. HENRY Jean-Daniel ; M. WEBER Alain ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. KLEIN Jérôme ; M. BARBIER Julien (suppléant) ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mr SCHROTZENBERGER Vincent (suppléant) ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. MANGIN Jacques ; Mr BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France et M. HURIET Dominique.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. JEANDEL Mathieu ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; Mme PERNOT TREVILLOT Gèneviève ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. PEREAUX Rémi et M. ZIMMER Alexandre.

EXCUSES : M. VOINOT Etienne ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. LAGE Patrick ; Mme THIRION Barbara ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. VALLANCE Pierre ; M. PEULTIER Gérard ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. GODFROY Gilbert ; Mme BRETON Clara ; M. SALGUEIRO Victor ; M. GODEY Alain ; M. XEMAY François ; Mme THOMAS Bernadette et M. FRANCOIS Marc.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Dominique HURIET a été élu secrétaire.

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : Dominique HURIET

Communes représentées : 34 communes

Communes absentes : Bouzanville, Etreval, Forcelles sous Gugney, Gugney, Hammeville, Housséville, Lemenil Mitry, Mangonville, Neuwiller sur Moselle et Vaudémont.

Communes excusées : Affracourt, Chaouilley, Diarville, Fraignes en Saintois, Germonville, Houdreville, Ognéville, Ormes et Ville, Roville devant Bayon, They sous Vaudemont et Xirocourt.

Ordre du jour :

-Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16 mars 2023.

PETITE ENFANCE :

-Subvention exceptionnelle crèche de Benney.

BUDGETS :

- Approbation et vote des comptes de gestion.
- Approbation et vote des comptes administratifs 2022.
- Affectation de résultat.
- Vote des taxes directes locales.
- Budgets primitifs 2023.

-INSERTION-MOBILITE

-Convention APIC.

Questions diverses

Le Président propose au regard de l'importance de solutionner la situation, l'ajout de la subvention exceptionnelle à la crèche de Benney. Le conseil communautaire valide à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 mars 2023 (DCC 028/2023)

Point présenté par M. Jérôme KLEIN

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 mars a été adressé le 06/04/2023 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Le compte-rendu n'appelle pas de remarque.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16/03/2022 est validé à l'unanimité.

PETITE ENFANCE (DCC 029/2023) :

-Subvention exceptionnelle crèche de Benney.

Point Présenté par Mme Mireille Grillet

(Une délibération de principe avait été prise lors du précédent conseil communautaire de mars 2023)

La crèche de Benney va fermer pour travaux de juillet 2023 à janvier 2024 du fait d'un réaménagement intérieur conséquent.

Pour assurer la continuité de service, il est proposé une location de bâtiments mobiles d'une superficie de 200 M2 environ. Les travaux sont prévus de Juillet 2023 à janvier 2024

Le devis s'étant précisé au regard des exigences de la PMI notamment de l'espace requis pour chaque enfant (7 M²/enfant) avec une séparation stricte entre les espaces de sieste, les espaces administratifs, la buanderie....

Le coût définitif pour 6 mois est de : 78 680,64 €, soit 94 416,77 TTC €

La subvention de la CAF est à hauteur de 60 % soit 47 208,384 €, soit 56 650,06 TTC €
Aussi, le reste à charge pour la CCPS est de = 31 472,256 €, soit 37 766,70 € TTC
Cette subvention exceptionnelle de 37 766.70 € TTC sera versée à l'association de gestion de la crèche : les Globetrotters.

Cette subvention leur sera versée lors de la signature du contrat de location des bâtiments mobiles, soit au deuxième semestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide cette subvention exception avec deux abstentions (ne prennent pas part au vote) : M. Boulanger et M. Thomassin de la commune de Benney.

Mme Siron souhaite avoir une définition des logements « vacants » et connaître les outils à disposition des élus pour lutter contre cette situation. M. Lemoine précise qu'il s'agit d'une définition donnée par l'Etat, une commission Aménagement sera consacrée à ce sujet et exposera les différents outils pour lutter contre la vacance.

BUDGETS :

-Approbation des comptes de gestions pour le budget Général et le budget OM 2022: (DCC budgétaire)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les comptes de gestions 2022 sont strictement conformes au CA du budget général et du budget OM, et n'appellent ni observation, ni réserve.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les comptes de gestions pour le budget OM et le budget Général

-Approbation et vote des comptes administratifs 2022 (DCC budgétaire)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

-Budget Général :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 275 912,08 €
Recettes : 2 177 525,52€
Résultat de l'exercice 2022 : -98 386,56€
Excédent reporté : 1 001 421,06 €
Excédent de clôture 2022 : 903 034,5 €

Investissement :

Dépenses : 496 084,18€
Recettes : 498 103,72€
Résultat de l'exercice 2022 : + 2 019,54€
R.A.R solde : + 277 332 €
Déficit reporté : 231 198,49€
Excédent de clôture 2022 : + 48 153,05 €

- Budget OM :

Exploitation :

Dépenses : 1 775 906,41€
Recettes : 1 594 329,18 €
Résultat de l'exercice : - 181 577,23€
Excédent reporté : 768 341,44€
Excédent de clôture : 586 764,21€

Investissement :

Dépenses : 43 826,86€
Recettes : 161 112,90€
Résultat de l'exercice : + 117 286,04€
R.A.R solde : -15 000 €
Excédent reporté : 533 559,31€
Excédent de clôture : 635 845,35€

Projets et investissements 2022, budget général :

Objet	Montant
PLUI	74 125 €
THD	148 300 €
GEMAPI : études et MO: Bralleville Xirocourt et Mirabée	42 663 €
Matériel Informatique : équipement audiovisuel salle du conseil Vaudigny et siège	14 877€
Équipement chantier d’insertion (petit équipement + remorque)	18 731€
Logiciel communautaire : intramuros	7 066 €
Construction du siège Tantonville : clôture	67 786 €
Total investissement (hors amortissements)	373 548 €

Projets et investissements 2022, budget OM :

Objet	Montant
Nouveau système d’accès à la déchetterie	5 724 €
Suite et fin « composteur »	24 781 €

M. Bergé, suite à la présentation du CA, s’interroge sur les subventions escomptées au compte 1311 qui étaient prévues pour 727 000 € et pour lesquelles nous n’avons eu que 414 832 €. M. Lemoine précise que ces subventions n’étaient pas envisagées uniquement pour le siège, mais également pour les projets et les travaux de la GEMAPI ainsi que pour l’OPAH. Ces projets ne sont pas encore achevés d’où cette différence.

M. Marlier intervient et précise que la Région Grand Est se vante d'avoir installé la Fibre sur notre territoire et d'avoir par conséquent financer cette installation !!

M. Lemoine précise que la CCPS a financé la fibre sur le territoire (de 2019 à 2024 : 148 300 €/an soit 741 500 €) mais que ce coût non négligeable correspondant (à 100 euros/prise) au coût aidé. En effet, le THD a bénéficié d'aides de l'Europe, de l'Etat, des Départements et de la Régions Grand Est (pour 30 %). La RGE est la structure qui a financé majoritairement ce projet.

Proposition de vote par M. Lemoine à la fin de la présentation des 2 CA.

Suite à la présentation du CA du budget général 2022, il est proposé de procéder au vote.

M. Klein sort de la salle.

Suite à la présentation du CA du budget OM 2022, il est proposé de procéder au vote.

M. Klein sort de la salle.

Le conseil communautaire valide ces deux CA à l'unanimité.

-AFFECTATIONS DE RESULTAT : (DCC budget)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	98 386,56 €
- Un excédent reporté de :	1 001 421,06 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	903 034,50 €
- Un déficit d'investissement de :	229 178,95 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	277 332 €
-	
- Soit un excédent de financement de :	48 153,05€

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- **RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2022 : 903 034,50 €**
- **AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : 903 034,50 €**
- **RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001 déficit): 229 178, 95 €**

➤ **Budget OM:**

Le compte administratif OM 2022 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	181 577,23€
- Un excédent reporté de :	768 341,44€
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	586 764,21€
- Un excédent d'investissement de :	650 845,35€

- Un déficit des restes à réaliser de : **15 000€**
- Soit un excédent de financement de : **635 845,35€**

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- **RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2022 : 586 764,21 €**
- **AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : 586 764,21 €**
- **RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (002 excédent) : 635 845,35€**

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget général et le budget annexe.

-VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES (DCC 030/2023) :

Point proposé par M. Dominique LEMOINE

*Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,*

En 2023, nous avons la possibilité de voter le taux de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants. Si ce taux augmente les taux de la taxe foncière doivent être également modifiés.

Il est proposé un maintien des taux de 2022, à savoir :

Taxe d'habitation : 4,35

Taxe foncière, bâti : 3,61

Taxe foncière, non bâti : 7,77

Entreprises : 5,14

Selon les bases prévisionnelles 2023, ceci représente un produit de 573 524 €

La TH sur les résidences principales est de 529 458 €

Soit une fiscalité escomptée en 2023 de 1 102 982 €

Le conseil communautaire valide la reconduction des taxes à l'unanimité.

-VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI (DCC 031/2023)

Point proposé par M. Dominique LEMOINE

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5

Vu le CGI, notamment son article 1530 bis

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211.7

Article 75 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

Article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant NOTRe

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la compétence des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Nous avons instauré en 2019 la taxe Gemapi.

Pour rappel, la CCPS est devenue compétente au janvier 2018 sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le technicien "rivière" apporte un conseil technique aux communes qui en font la demande (Roville devant Bayon, Bainville aux Miroirs, Praye, ...)

Plusieurs projets sont également en cours comme :

- L'aménagement des sites de Bralleville et Xirocourt et renaturation du Madon
- Enlèvements des embâcles
- Etude sur le Mirabée
- Etude Madon Aval
- Animations scolaires à destination de tous les groupements scolaires de la CCPS

Pour 2022 le produit attendu voté était de 60 000 €. Pour 2023, il est proposé de maintenir ce produit, soit 60 000 euros.

Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

-BUDGET PRIMITIF (DCC budget)

Point présenté par Dominique LEMOINE :

Budget général

Fonctionnement :

Dépenses : 3 172 402,13€

Recettes : 2 472 637,18 €

Résultat de l'exercice : - 699 764,95 €

Excédent reporté : 903 034,50 €

Budget excédentaire de : 203 269,55 €

Investissement :

Dépenses : 1 375 919,48 €

Recettes : 1 327 766,43€

Résultat excédentaire : - 48 153,05 €

Déficit reporté : - 229 178,95€

Solde RAR : + 277 332€

Déficit clôture : 0 €

Budget OM :

Exploitation :

Dépenses : 1 906 493,93€

Recettes : 1 577 561,02 €

Résultat de l'exercice : - 328 932,91 €

Excédent reporté : 586 764,21€

Budget excédentaire de 257 831,3€

Investissement :

Dépenses : 820 339,28 €

Recettes : 184 493,93 €

Résultat déficit : 635 845,35 €

Excédent reporté : 650 845,35€

Solde RAR : - 15 000€

Excédent de clôture : 0 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'adopter le budget primitif du budget général

-d'adopter le budget primitif OM

-INSERTION-MOBILITE

-Convention APIC

Point Présenté Par M. Jérôme KLEIN

Nous sommes en convention de partenariat depuis 2016 avec l'association APIC.

Cette association, proposant des services d'aide à la mobilité afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en insertion, met à disposition de l'espace emploi de la CCPS, 2 vélos électriques.

Cette opération connaît un franc succès et a permis à des personnes suivies par l'espace emploi de retrouver un travail.

Ce service inclue une participation financière de la CCPS de 1000 Euros /an.

Afin de poursuivre ce partenariat, il proposé de renouveler notre convention.

Cette convention prend effet du 01 avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

La participation financière reste inchangée (1 000 € /an)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de renouveler le partenariat avec l'association APIC

-d'autoriser le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la présente décision
